

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 5 FEVRIER 2015

Etaient présents : Mmes MOREAU – SOUILLOT – MEVOLHON – SIRUGUE.

Mrs. BANDI – FORT – MOUTRILLE – GUIDOT – DESCOURVIERES – REIS – JACQUET – JOURDIER.

Etait excusée :

Mme BERTHAUD procuration à M. MOUTRILLE

Absents: MM. BELOT – GUIRAO.

Secrétaire: M. Nicolas REIS

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

I – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS : RETOUR ETUDE MICA

Comme convenu, la M.I.C.A, service du Conseil Général, nous a adressé son étude. Le document est présenté aux conseillers sous forme d'un power point. Le Maire rappelle que l'objectif de cette étude portait d'une part sur la faisabilité, ou non, de réaliser une aire de stationnement pour les bus scolaires sur le terrain communal rue de FANGY et d'autre part sur l'aménagement des espaces publics autour de l'Eglise.

Concernant l'aire de stationnement des bus scolaires, au regard des contraintes d'accès et de sortie sur la voie de circulation, de la distance de visibilité, les conditions ne sont pas réunies pour envisager le transfert du stationnement des bus sur ce terrain en toute sécurité.

Pour l'aménagement de la place autour de l'Eglise, la place du monument aux morts n'a pas été intégrée au projet présenté. Le projet propose un ré -aménagement organisant des circulations piétonnes, du stationnement, l'accès à la mairie, à la salle des fêtes et aux services techniques.

L'estimation sommaire de ce projet permet une première approche financière avoisinant les 85 000€.

En cas de volonté d'utiliser des matériaux plus nobles des plus - values peuvent être apportées.

Ce type d'opération est subventionnée par le Conseil Général (FCDT, amendes de Police cumulables avec un taux max. de 50% du montant H.T de travaux).

Un large débat s'instaure, sachant que ce projet n'est pas définitif, qu'il nécessite d'être affiné et que pour le mener à terme nous serons dans l'obligation de faire appel à un maître d'œuvre. D'autre part, cette réalisation ne sera possible qu'une fois réalisés les travaux extérieurs de l'Eglise.

A ce titre M.JOUFFROY Architecte en charge de la restauration de l'église sera contacté.

II – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Lors d'un précédent conseil, il a été évoqué la possibilité de procéder à nouveau à la fermeture du cimetière pour éviter les actes d'incivilités (surtout en période d'été).

Cette mission peut être confiée à l'employée communale embauchée en C.U.I depuis le 1/01/2015. De fait l'article 1^{er} du règlement intérieur sera modifié et un arrêté municipal fixant les horaires d'ouvertures sera rédigé par le Maire.

Après discussions les horaires suivants sont adoptés à l'unanimité :

Du 15 Mars au 15 Octobre 8H00 – 20H30

Du 16 Octobre au 14 Mars 8H30 – 18h00

III – COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Validation rapport de la CLECT. Transfert de charges suite intégration de BRAZEY-EN-PLAINE.

Chaque conseiller a été destinataire du rapport de la CLECT. Le Maire expose que le Conseil Municipal doit dans un délai de 3 mois à compter du 1^{er} Décembre 2014 délibérer sur ce rapport. Après discussions, le rapport est validé par 12 votes pour et une abstention.

- Loi ALUR : instruction du droit des sols.

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. Le Président de la communauté de communes sollicitant une adhésion de principe à la création d'une plateforme d'instruction des dossiers. Pour mémoire les services de l'état (DDT) n'assureront plus cette mission pour la Commune d'ESBARRES à compter du 1^{er} Janvier 2017. Le conseil donne son accord pour une adhésion de principe mais souhaite des compléments d'informations sur le coût de cette prestation qui serait de l'ordre de 12€ /habitant, soit pour notre commune 9 000€ par an (population retenue au 01/01/15 INSEE 750 habitants).

IV – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commissions des fêtes :

La commission s'est réunie le 3 Février.

Il est proposé d'organiser une soirée cabaret le 21 Novembre 2015 sous réserve de la confirmation du groupe « Simple Men ». La soirée comprendra le repas et l'animation.

Festivités du 14 Juillet 2015 : soirée le lundi 13 au soir Paëlla et animation à définir.

Le club des Echecs organise son traditionnel tournoi du 18 au 23 juillet 2015.

Vide Grenier le 13 Septembre, le repas des Aînés aura lieu le 25 Octobre 2015.

Enfin la commission réfléchit à une animation en lien avec le Téléthon et les écoles le 5 Décembre 2015.

M.JACQUET Adjoint délégué aux fêtes a été contacté par la SACEM. Il expose la nécessité de souscrire un forfait de droits d'auteur couvrant les manifestations organisées par notre commune. En effet, suite au repas des aînés nous avons reçu une facture de 60,12€ concernant cette manifestation. Le forfait multi – séances couvre 3 manifestations pour 128,47€.

A l'unanimité le conseil valide cette formule.

- Commission des finances :

La commission s'est réunie le 2 Février 2015 afin de faire le point sur les orientations budgétaires 2015. La trésorerie ne nous a pas encore adressé le bilan 2014, mais les premiers éléments laissent entrevoir un résultat excédentaire. Néanmoins au regard des investissements envisagés, de la baisse des dotations annoncée jusqu'en 2017, dont on doit tenir compte dans l'élaboration de notre budget, il sera nécessaire de faire des choix et de reporter certains projets sur les années prochaines. Certains

investissements sont d'ores et déjà intégrés au budget 2015: la phase administrative de la restauration de l'Eglise, les radars pédagogiques et panneaux d'entrées et de sorties de village, le changement de 6 horloges par le SICECO par des horloges astronomiques, les travaux à la zone de détente, la restauration de registres d'état civil. D'autres travaux sont à l'étude (devis en cours) et seront, si possibilité financière, intégrés au budget 2015 qui devra être voté par notre conseil avant le 15 Avril 2015.

- Commission des travaux :

La commission s'est réunie le 29 janvier dernier, divers dossiers ont été abordés.

Ancienne décharge du quartier neuf et P.A.V :

La mairie a été contactée par les services de la communauté de communes en charge de la gestion des PAV. En effet, le point d'apport volontaire du quartier neuf est problématique. Il est régulièrement constaté des dépôts sauvages de toutes sortes qui génèrent la prolifération de rongeurs.

La communauté de communes souhaiterait éventuellement déplacer ce PAV et sollicite la commune afin qu'elle propose un emplacement. D'autre part, le grillage de l'ancienne décharge est très dégradé, il serait nécessaire d'envisager sa réfection. La commission des travaux a travaillé sur cette situation globale. Un devis pour le nettoyage de l'ancienne décharge sollicité.

Un large débat s'instaure.

Au regard des différentes propositions faites, la commission poursuivra sa réflexion afin de proposer un projet plus abouti. Si possible une somme de 1 500€ sera budgétée afin de pouvoir envisager une réfection sur 2015.

Rue Sainte Anne :

Il y a nécessité de reconfigurer cette voie à sa terminaison, les agriculteurs ayant largement empiété sur la voie de circulation lors de leurs travaux agricoles. De fait, certains riverains ont des difficultés d'accès à leur propriété. De même, se pose la question de la collecte des déchets par le camion de la Communauté de Communes à l'ensemble des habitations de cette rue. En effet, plusieurs administrés sont dans l'obligation de déposer leurs containers à plus ou moins 200m de leur habitation. S'engage alors un débat sur le fait de reprendre toute ou partie de la voie pour le passage de véhicule jusqu'à son débouché sur la départementale (estimation suite à devis 10 220€ HT), sur la possibilité de créer une aire de retournement pour le camion de ramassage des ordures au bout de cette voie.... La commission poursuivra sa réflexion afin de proposer une solution adaptée.

Achat d'un columbarium :

Il reste deux emplacements sur le columbarium existant. Un devis a été demandé pour un columbarium supplémentaire de 6 emplacements à la société GIRAUDET. Coût 3 500€ HT.

M.DESCOURVIERES expose que cet achat peut être reporté car l'acquisition du premier columbarium date de 1998 et il y a peu de demande sur notre village.

A l'unanimité, il est décidé de reporter ce projet.

Remplacement de 5 marronniers sur la place :

5 marronniers ont besoin d'être remplacés. La société S.C. Paysage nous a adressé un devis : 2012.20€ HT. Le devis est adopté à l'unanimité.

Sentier piéton :

Un devis a été demandé pour la réalisation d'un sentier piéton le long de la RD20 soit 167 m linéaire, permettant de sécuriser le cheminement des enfants empruntant le transport scolaire. Coût 14 055.73 € HT, éligible aux subventions du CG21 (FCDT et amendes de police). Le souhait de la commission est de pouvoir réaliser au final un sentier piéton permettant de rejoindre le centre du village.

Le devis est accepté à l'unanimité, les demandes de subvention seront transmises au CG21 pour envisager (ou non) une réalisation sur l'exercice 2015.

Maison SELLENET :

Il est rappelé que les héritiers avaient été mis dans l'obligation de mettre en sécurité cette habitation qui menace de s'effondrer. Or, aucune suite n'a été donnée aux courriers recommandés adressés courant 2013 aux membres de la famille. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Entreprise DEBRUERE de chiffrer le coût de cette mise en sécurité. Montant 1 126€ HT. Un courrier de mise en demeure sera adressé aux héritiers avec copie de ce devis et obligation de réaliser cette opération sous un mois faute de quoi la commune autorisera l'Entreprise DEBRUERE à effectuer ces travaux. Par la suite les services de la Trésorerie se chargeront de procéder au recouvrement de cette somme auprès des débiteurs concernés.

**V – ORGANISATION BUREAU DE VOTE ELECTIONS DEPARTEMENTALES
DES 22 ET 29 MARS 2015**

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 Mars 2015. Il convient d'organiser la tenue du bureau de vote. A ce jour, pas de précisions sur les horaires du bureau de vote. Comme par le passé, il est demandé à chaque conseiller de s'inscrire sur le tableau « bureau de vote » (plage horaire de 2 heures) entre 8h et 18h. Le tableau définitif sera adressé en temps utile.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M.JACQUET, suite au décès de M.GOSSOT locataire du logement communal de l'ancienne école maternelle, demande si il est envisageable de dispenser la famille du paiement du loyer de Février 2015 ?

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas solliciter de loyer pour le mois de Février 2015. Une délibération sera prise en ce sens.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

- Réponses aux courriers du Maire à M. Le Président du Conseil Général de la Côte d'Or :

- RD 20G :

Le Maire donne lecture de la réponse de M. Le Président du Conseil Général à son courrier du 20 Novembre dernier, relatif à la dangerosité de cette route utilisée par le transport scolaire sachant que le dossier est traité par les services du CG21 (3 tranches de travaux prévus). M. Le Président du Conseil Général expose que « cette opération figure dans les priorités du Conseil Général de la Côte d'Or et la possibilité d'une programmation d'une première tranche de travaux sera examinée dans le cadre du budget supplémentaire 2015 ».

- Raccordement fibre optique :

Suite courrier du Maire en date du 15/12/14 signalant les difficultés de notre commune pour accéder au haut débit, la qualité médiocre de la liaison ADSL, l'annonce du prochain raccordement de plusieurs villages proches de ST JEAN DE LOSNE et notre souhait de pouvoir bénéficier des mêmes évolutions technologiques, M. Le Président du Conseil Général nous informe que les services compétents procèdent actuellement à l'instruction de notre demande.

- Le Centre de Gestion a été contacté pour une intervention d'archivage qui devrait intervenir courant 2^{ème} semestre 2015. Coût 1596€

- Suite à l'ouverture des marchés à la concurrence et la fin des tarifs réglementés, le contrat avec EDF a été renégocié pour un prix bloqué jusqu'en Mars 2017. Prise d'effet 01.03.2015.

- Remerciements du SOUVENIR FRANÇAIS, Comité Cantonal pour la subvention.

- Demandes de subventions de la part de : l'AFSEP, le CFA La Noue, Bâtiment CFA, pas de suite donnée.
- A compter du 01.01.2015, l'INSEE nous informe que la population retenue pour ESBARRES suite recensement est de 750 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.